

BILAN BLANQUER

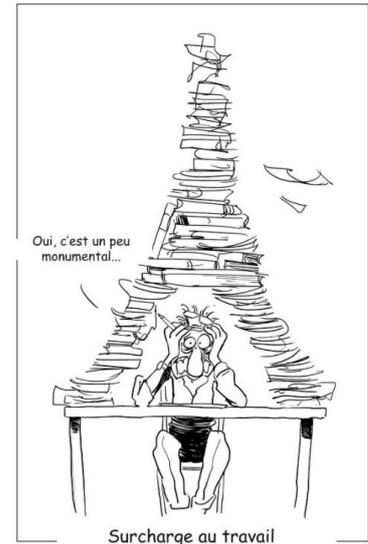
DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE PRO

SOUS STATUT SCOLAIRE

Ce que le ministre appelle « Transformation de la Voie Professionnelle » n'est qu'un élément du vaste chantier destiné à refonder complètement, à la fois notre système éducatif et celui de la formation professionnelle. Derrière le slogan d'une voie professionnelle « *d'excellence et d'avenir* » Jean-Michel Blanquer a poursuivi le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Cette réforme a généré une perte importante de sens de nos métiers.

Une attaque sur les heures disciplinaires

Les nouvelles grilles horaires en diminuant drastiquement les heures d'enseignement disciplinaire tant dans les matières générales que professionnelles appauvrissent les contenus de formation. L'introduction de la co-intervention et du chef-d'œuvre consacre la vision utilitariste du français et des maths. Sur le terrain, malgré l'investissement des collègues, ces dispositifs, très souvent, ne fonctionnent pas et tournent à vide ! L'aménagement de la co-intervention en Terminale Bac pro en témoigne. L'explosion des heures d'accompagnement personnalisé (180 h en CAP) contribue à l'individualisation à outrance des parcours au détriment du groupe classe et assigne aux enseignant-es des missions d'orientation des élèves qui alourdissent la charge de travail.



L'arrivée des modules « insertion professionnelle » et « poursuite d'études » en Terminale Bac pro, pas toujours mis en place dans les établissements, obligent les enseignant-es à ressasser toujours la même litanie des CV, lettres de motivation... L'empilement de l'ensemble de ces dispositifs contribue dans une large part à la perte de sens du métier exprimée par nombre de collègues. De plus, la TVP a également supprimé plus de 1 000 postes de PLP.

Casser les diplômes

La refonte des programmes consiste pour l'essentiel à réduire la culture générale de nos élèves pour donner davantage de place à la culture de l'entreprise. Il s'agit surtout de mettre en place des programmes adaptés au nouveau mode d'évaluation des savoirs et savoir-faire, les blocs ou pôles de compétences. Ils participent de la casse des diplômes en remplaçant les qualifications (transférables et reconnues dans les conventions collectives) par des compétences associées à un type d'emploi donné.

Avec la CGT redonnons du sens au métier de PLP !

Regagnons des moyens pour les formations !

Des familles de métiers en carton

La mise en place des familles de métiers confirme la volonté de laminer la voie professionnelle en regroupant en Seconde différentes spécialités sous couvert de compétences communes génériques et incertaines. Ce regroupement d'élèves par section permet la réduction du nombre de postes, mais aussi la déspecialisation du diplôme et par ce fait, la déqualification de son·sa lauréat·e. Pour les familles et les élèves, il n'est pas toujours facile de repérer le métier désiré dans les intitulés de ces familles. Par exemple, pour la famille « *Métiers des transitions numérique et énergétique* » il n'est pas sûr que les élèves puissent comprendre qu'ils·elles y apprendront un métier en rapport avec l'électricité ou la plomberie !

Concurrence déloyale !

Les formations par apprentissage ne sont pas concernées par cette mesure.



De plus, en fin de Seconde, le choix d'orientation est très contraint par la carte des formations de l'établissement et le peu de mobilité des élèves de la voie professionnelle. La suppression, depuis des années, de nombreuses spécialités dans les lycées professionnels ne permet pas un choix véritable. Cette orientation subie accentue le caractère de relégation de cette voie de formation.

Déréguler les PFMP

Pour les PFMP, les difficultés liées à la crise sanitaire ont permis au ministre d'expérimenter une nouvelle organisation des périodes de stage des élèves de la voie pro (départs dans des secteurs connexes voire même réalisation dans les ateliers de l'établissement, télétravail, départs au fil de l'eau ...). Il y a une volonté de pérenniser cette dérégulation néfaste à la cohérence des rythmes d'apprentissage des élèves. C'est la prépondérance de l'apprentissage sur le « tas » au détriment de l'enseignement théorique dans les lycées professionnels. C'est le mythe de l'entreprise qui forme mieux que le LP.

Trier, sélectionner, précariser

La « transformation de la voie professionnelle » est un grand bond en arrière car elle réduit les réelles possibilités, déjà bien insuffisantes, de poursuite d'études de nos bachelier·ères et de leur réussite dans le supérieur. Cette réforme fait aussi partie d'un ensemble de réformes renforçant un système scolaire basé sur la sélection. Défavorisé·es par la logique de tri social de Parcoursup, les bachelier·ères professionnel·les se retrouvent aujourd'hui les *plus en difficulté* pour poursuivre leurs études. Beaucoup sont refusé·es dans des filières sélectives (BTS, DUT). La majorité des recalé·es de la plateforme viennent de la voie professionnelle.

Loi LCAP : un big bang ultra-libéral

La « loi pour choisir son avenir professionnel », adoptée en septembre 2018, a bouleversé de fond en comble l'organisation de l'apprentissage en France faisant de celui-ci un marché concurrentiel reposant sur la « tarification à l'acte » (*coût/contrat*). Reprenant l'ensemble des revendications du MEDEF, son pilotage est confié aux branches professionnelles. Conséquences immédiates : une régression pour les droits des apprentis·es qui s'alignent sur le droit commun du contrat de travail (*durée du travail, règles de rupture, licenciement*) et un floutage des frontières entre les différents statuts (scolaire/apprenti·e).

Développer l'apprentissage

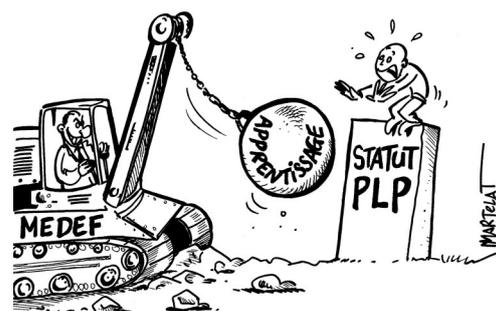
Le développement de l'apprentissage : largement soutenu par le gouvernement (aides de 5 000 et 8 000 euros, exonérations de cotisations patronales,...) et libéralisé par la loi LCAP, l'apprentissage se développe dans les EPLE par la mixité des publics. Cette mixité est un non-sens pédagogique qui conduit à l'annualisation de nos services et fragilise le statut. Nous rappelons également que l'apprentissage est une voie de formation discriminante (femmes et jeunes issu·es de l'immigration et des quartiers populaires), où les taux de rupture de contrat dépassent les 30% en moyenne. Aujourd'hui son développement concerne essentiellement le post-Bac. Des freins importants persistent pour l'infra-Bac : absence d'entreprises pour l'accueil selon les territoires et réticence du patronat à recruter des jeunes non productif·ves pour l'entreprise. La volonté de développer l'apprentissage au niveau CAP et Bac au détriment de la voie scolaire est une impasse.

Le lycée professionnel est pourtant la solution. contrairement à l'apprentissage qui est discriminatoire, il scolarise tou·tes les jeunes . Sous statut scolaire, on réussit mieux, on s'oriente mieux, on poursuit mieux ses études. Même l'insertion professionnelle est meilleure à long terme pour les jeunes qui ont eu une formation initiale sous statut scolaire.

Des LP sous-financés

L'assèchement des ressources budgétaires des lycées professionnels se poursuit. Alors qu'en 2014, la part barème (ou hors quota) de la taxe d'apprentissage était déjà passée de 41% à 23%, la loi Pénicaud de septembre 2018 a achevé le sous-financement des lycées professionnels en faisant passer la part hors quota, rebaptisée solde de la taxe d'apprentissage, de 23% à 13%, les 87% restant allant à l'apprentissage. De surcroît, le nombre et les types d'établissements qui y sont éligibles ont explosé. La liste inclut désormais des écoles privées hors contrat.

UN CHANTIER À HAUTS RISQUES !



Mixité : danger !

La CGT Educ'action met en garde contre la mise en œuvre du mixage des publics au sein de la voie professionnelle. Il ne pourra se faire massivement qu'en annualisant le temps de travail des PLP.

Des cartes de formation sans ambition

Pas de création de nouvelles formations qui répondent aux besoins sociaux (métier du soin et du lien) ou aux enjeux climatiques et environnementaux. Les élèves issu·es des classes populaires doivent avoir aussi accès à des Bac pro sur les métiers des médias, du sport, du jeu vidéo, de la musicologie, du juridique ou encore du web... Là encore rien pour rendre la voie pro plus attractive pour les élèves et favoriser la mixité sociale. La réflexion menée au sein de l'Éducation nationale est à court terme et les formations aux métiers d'avenir trop souvent laissées à la main des branches professionnelles qui multiplient les certifications de qualification professionnelle au détriment des diplômes nationaux. Les rares propositions consistent dans l'ouverture de MC et de FCIL qui sont des certifications rapides et temporaires.

Précariser les personnels

40% des enseignant·es des disciplines professionnelles sont des non-titulaires, ils·elles sont également nombreux·euses en enseignement général. Ils·elles sont rémunéré·es sur une grille indiciaire très basse et leur évolution de carrière est lente et aléatoire. Certain·es ont un temps partiel subi et ne sont pas rémunéré·es durant les vacances. Pour la CGT, **il faut s'attaquer à cette précarité et titulariser, sans condition de concours ou de nationalité, l'ensemble des contractuel·les.**

La CGT Educ'action dénonce la logique qui vise à réduire toujours plus le coût du travail en attaquant la qualification et sa reconnaissance dans l'emploi, avec un glissement de plus en plus perceptible de l'exercice d'un métier vers l'employabilité. Le gouvernement répond ainsi au diktat du patronat qui souhaite la précarisation et l'individualisation la plus complète des salarié·es.

EXIGEONS UN PLAN D'URGENCE POUR LA VOIE PRO !

- ◆ **abrogation de la réforme, suppression des dispositifs (chef-d'œuvre, co-intervention et familles de métiers) et restitution des heures disciplinaires ;**
- ◆ **réduction des effectifs : 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP ; des moyens pour doubler ;**
- ◆ **utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire ;**
- ◆ **recrutement massif d'enseignant·es, de personnels de santé et sociaux, d'AED et d'AESH...**
- ◆ **titularisation immédiate de tou·tes les contractuel·les sans conditions de concours ni de nationalité ;**
- ◆ **réintégration des lycées dans une carte élargie de l'Éducation Prioritaire ;**
- ◆ **revalorisation salariale immédiate de 400 €, hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires.**



L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !